

Vue cycle du programme des cours

B1 Or Th Pr Au Cr

Cours obligatoires (B1 : 10Cr)

MODULE DROIT

DCER0105-1	<i>Formation en droit à l'usage des experts judiciaires, traducteurs et interprètes jurés</i>	B1	Q1				5
	- <i>Organisation judiciaire, principes généraux du droit de la procédure civile, principes généraux du droit de la preuve et des moyens de preuve en matière civile</i>		6	-	-		
	- <i>Principes généraux du droit pénal et de la procédure pénale, principes généraux du droit de la preuve en matière pénale et de l'enquête préliminaire en matière pénale</i>		6	-	-		
	- <i>Registre national des experts judiciaires, traducteurs et interprètes-jurés</i>		1	-	-		
	- <i>Notions de base en droit civil</i>		3	-	-		
	- <i>Terminologie juridique</i>		6	-	-		

MODULE TRADUCTION

PCER0037-1	<i>Contextes d'intervention, techniques et spécificités de la traduction et interprétation jurée</i>	B1	Q1				4
	- <i>Contextes d'intervention pour le traducteur et l'interprète juré (commissariats, établissements pénitentiaires, écoutes téléphoniques)</i>		6	-	-		
	- <i>Techniques et spécificités de la traduction et l'interprétation jurée</i>		5	-	-		
	- <i>Communication interculturelle et communication non-violente</i>		7	-	-		
	- <i>Tarifification et facturation</i>		1	-	-		

MODULE DEONTOLOGIQUE

PCER0041-1	<i>Déontologie dans le contexte de la traduction et de l'interprétation jurée</i>	B1	Q1	4	-	-	1
------------	---	----	----	---	---	---	----------